



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur du règlement no 508 (2022)**

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le 1<sup>er</sup> décembre 2021 le règlement suivant :

**Règlement no 508 (2022) :** Règlement no 508 (2022) modifiant le règlement 508 (2021)-3 concernant le stationnement dans les rues de la ville.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 6 décembre 2021.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 6 décembre 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 6 décembre 2021.

Donné à Carignan, ce 6 décembre 2021.

Ève Poulin, avocate  
Greffière